

# Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

## FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Abel YON, Joël BEUVE, Edouard DANGUY, Vanessa DAUVERS, Benjamin HUE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, Jean-Yves MAHAUT, Angélique SIMON, titulaires ;

Absent excusé : Cyril DEPERIERS ;

Absent : Sylvain LHOTELLIER.

### Ordre du jour :

#### Procès-verbal

Le comité syndical valide les procès-verbaux du 18 décembre 2025.

#### Délibération N° 2025-01-01 – Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité – Participation financière des membres

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

Monsieur le Président précise que cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts pour les membres du groupement (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat ...) ;

Monsieur le Président indique que le SDEM50 a constaté l'augmentation croissant des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

- Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fournitures d'électricité,
- De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,
- De la stratégie d'achat – en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation.

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 12 octobre 2023, le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Monsieur le Maire précise que cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de

- 6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50
- 10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Monsieur le Président précise que les collectivités et établissements ayant comme vocation unique l'action sociale ou éducative sont exonérés du versement de la participation financière ;

Monsieur le Président précise que la convention constitutive de groupement dispose que les éventuelles modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Monsieur le Président sollicite les membres du comité syndical sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avenant à la convention à la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

#### Délibération N° 2025-01-02 – Restaurant La Table du Marais

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que lors de la réunion du Syndicat en date du 18 décembre 2024, les loyers du restaurant ont été remis du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025.

Monsieur le Président donne lecture du mail de réponse des gérants qui espéraient une remise correspondant à la moitié du coût total de l'installation de la pompe à chaleur, soit 3 mois de loyers supplémentaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la remise des loyers du 01 avril 2025 au 30 juin 2025.

#### Projet des Refouds

Monsieur le Président rappelle aux membres du syndicat que suite à la réunion du 18 décembre 2024, les mairies devaient sortir un exemplaire version papier de l'étude pré-opérationnelle pour chaque membre du syndicat pour en faciliter la lecture.

Un courrier de motivation a été envoyé à chaque membre.

Monsieur le Président propose que le comité syndical réponde aux questions suivantes concernant le projet des Refouds :

- Pour qui ?
- Pourquoi ?
- Pour quoi faire ?

Ces réponses permettront ensuite de retenir dans l'étude pré-opérationnelle les propositions répondant à ces questions et de pouvoir les justifier.

Suite à un tour de table rapide, il ressort dans un premier temps que ce projet sera pour les habitants des trois communes en priorité avec un accès libre, les associations et les écoles. Il faut bien penser que le projet se situe au centre de la Manche. Le lieu devra être simple, sauvage, préservé, avec le moins d'impact possible sur la nature. Il sera pour faire du sport, de la marche, de l'observation – A définir si les activités de chasse et de pêche seront compatibles.

Il sera important de bien faire connaître aux habitants comment rejoindre cet endroit en sécurité notamment en vélo. Revoir comment sont prévus les parcours dans le Schéma Directeur cyclable départemental pour ne pas faire de doublon.

Un point d'attention est noté sur le public visé concernant les familles avec des enfants ou des personnes dont la mobilité peut être difficile, le site des Refouds peut être pentu à certains endroits et éloigner de la base de loisirs de l'Etang des Sarcelles pour s'y rendre à pied.

Les membres décident de se réunir le 28 janvier 2025 à 20h, afin de commencer à répondre aux 3 questions ci-dessus.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
HAMEL Bruno	
DAUVERS Vanessa	